

FICHE
123

ARTISTE
PAUL VIACCOZ

TITRE DE L'ŒUVRE
C.I.E.L.
aménagement paysager

RÉALISATION
1996

BÂTIMENT
Gymnase de Chamblandes

LIEU
avenue des Désertes 29
1009 Pully

N° BÂTIMENT
136.3671

TYPE DE PROCÉDURE
concours sur invitation

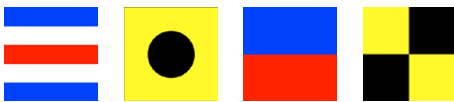
COMPOSITION DU JURY
PRÉSIDENT
Jacques-Victor Pitteloud
architecte, chef de projet
au Service des bâtiments
DÉLÉGUÉS CCAC
Daniel Rosselat
Pierrette Gonseth-Favre
artiste

MEMBRES
Aline Wagnon
professeur de dessin,
Gymnase de Chamblandes
Olivier Bonard
professeur d'histoire de l'art,
Chamblandes
Alain Faucherre
représentant des maîtres,
Chamblandes
Philippe Lavanchy
directeur du Gymnase
de Chamblandes
Patrick Devanthery
architecte mandaté



Un aménagement paysager constitué de plantations colorées et faïences de couleurs sur le toit du bâtiment C.

L'installation de 4 mâts en bordure du lac avec drapeaux des lettres CIEL en code maritime.



L'horizontale et la verticale sont perçues par l'artiste comme des composantes essentielles du site que le projet met en évidence par une composition de couleurs primaires.

La toiture terrasse est quadrillée de plantations colorées rouge, bleu, jaune. Au niveau de la toiture l'horizon est ainsi rythmé et la dimension devient manifeste par le biais de la mise en perspective donnée par la règle géométrique. Depuis les fenêtres du bâtiment principal, en surplomb, le paysage de la toiture se présente comme composition horizontale abstraite, changeante au gré des saisons. La composante verticale du bâtiment est manifestée par une peinture jaune sur toute la surface du mur ouest du grand hall. Elle s'affiche, à l'extérieur, par quatre mâts portant drapeaux de marine, rouge, bleu, jaune. Ici, l'abstraction de la couleur prend un sens concret à travers la connaissance d'un code maritime figurant les lettres « C » « I » « E » « L » (ciel).

Le jury considère la proposition de mise en couleur de l'ensemble du mur intérieur du grand hall comme excessive; il relève l'osmose entre le projet artistique et l'architecture, sa valeur d'accompagnement.

Extrait du rapport du jury

Artiste plasticien, vivant et travaillant à Genève, Paul Viaccoz [...] bénéficie de plusieurs invitations à résider à l'étranger, [...] séjours qui lui ont permis de développer son travail d'artiste autour de la peinture, de la gravure et de la création d'objets, qu'il commence à montrer dans les musées et galeries dès 1976.

[...]

Parallèlement à son travail d'atelier, il développe depuis 1988 une collaboration étroite avec l'architecture en participant à de nombreux concours et en réalisant une quinzaine d'interventions dans l'espace public et privé. [...] Une part de son activité est consacrée à l'enseignement, ce qui lui donne l'occasion de rencontrer de jeunes créateurs avec qui il tisse des questions liées à l'art, au design et à l'édition.

[...]

Actuellement, sa production réunit aussi bien la peinture, le dessin, l'objet et la vidéo. Son travail est souvent accompagné d'installations et traite de sujets récurrents, tels l'ostracisme, le souvenir, la violence, le seuil et le passage dans des mondes imaginaires issus d'une mémoire avec laquelle il ne cesse de travailler. Ces diverses expériences oscillent toujours entre humour et gravité et ne le laissent jamais indemne. [...] Dans ses œuvres comme dans la vie, Paul Viaccoz, sous des apparences enjouées voire ironiques, dissimule une propension à la mélancolie. Sa sensibilité accrue et son regard lucide porté sur lui-même et le monde, où le bonheur et le malheur se mêlent, toujours en conflit, l'entraînent vers des rêveries nostalgiques dramatiquement belles et pleines d'espoir.

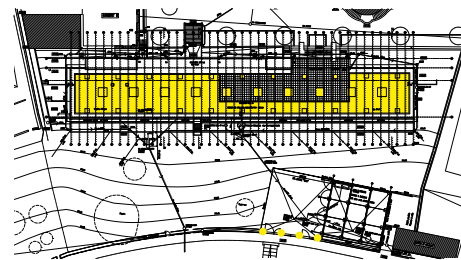
AMV

texte extrait de « Il fait, paraît-il, meilleur dehors. »

Edition La Baconnière Arts. 2009.

www.paulviaccoz.com





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du Gymnase de Chamblandes à Pully, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), lance un concours sur invitation pour l'animation artistique sur le site.

Après avoir analysé différentes solutions, la commission artistique a opté pour une animation artistique qui propose une intervention sur trois lieux possibles: le clocheton du bâtiment principal, la toiture terrasse de l'agrandissement et le jardin situé au bord du lac.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours:

Alain Huck VEVEY
Manuel Müller LAUSANNE
Laurence Pittet GENÈVE
Paul Viaccoz GENÈVE

Chaque artiste invité reçoit une indemnité de CHF 5000.- pour sa participation et pour autant que le projet présenté soit admis au jugement.

EXAMEN DES PROJETS

La commission s'est réunie le 31 janvier 1996 pour juger les propositions présentées par les artistes invités.

La commission artistique relève l'excellente qualité artistique et le caractère professionnel des propositions présentées. Elle remercie, au nom du maître de l'ouvrage, les concurrents pour l'important travail qu'ils ont fourni et pour leur lecture interprétative du lieu enrichi par leurs propositions.

Après une visite du site, elle procède à un premier tour d'élimination. Les propositions de Manuel Müller et Laurence Pittet sont écartées.

L'intérêt de la commission pour les deux projets restants est d'autant plus fort qu'ils ne sont pas contradictoires. Le choix de la commission se porterait sur le projet d'aménagement du jardin, proposition d'Alain Huck, dans la mesure où sa valeur didactique est la plus forte. Cependant, ce projet nécessite une analyse de sa faisabilité aux niveaux financier, technique et administratif. En effet, pour être réalisé, ce projet tient compte, tant du montant réservé à l'œuvre d'art, que des sommes prévues au crédit pour les aménagements extérieurs. En outre, il comprend la construction d'un mur sur une parcelle du domaine public de l'Etat, enfin, il nécessite un permis de construire.

L'étude de faisabilité faite suite à la discussion de la commission a montré que le projet en question dépassait le budget prévu de CHF 50 000.- environ, malgré le transfert possible des sommes prévues au crédit de construction pour les aménagements extérieurs de la partie sud de l'esplanade. Après concertation, la commission considère que le dépassement de budget n'est pas acceptable et ne retient pas ce projet.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de:
CHF 65 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, la commission décide de proposer le projet *C.I.E.L.* de Paul Viaccoz pour l'exécution, avec les recommandations suivantes:

- redéfinir la nature de l'intervention sur le mur ouest du grand hall;
- s'assurer de la géométrie des plantations aux extrémités de la toiture.

ARCHITECTES MANDATAIRES

dl-a, Devanthéry & Lamunière architectes

GENÈVE